

Notice du dossier d'inscription en classe préparatoire intégrée – Année 2017-2018

L'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) est chargée de la mise en œuvre du dispositif de Classe Préparatoire Intégrée (CPI) pour la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ). Elle prépare au concours externe d'éducateur PJJ, accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau BAC + 2 ainsi qu'aux père et mère de 3 enfants.

Les élèves admis à la CPI bénéficient d'une formation en présentiel, au site central de l'ENPJJ à Roubaix, d'une durée totale de 16 semaines (14 semaines de septembre à décembre et 2 semaines en mars/avril) et de 5 semaines en distanciel (janvier/février).

Durant la phase de regroupement à Roubaix, l'hébergement et la restauration sont prises en charge par l'ENPJJ ainsi que les déplacements domicile – ENPJJ lors des convocations (y compris ceux issus des Dom-Tom).

Les candidats pourront demander l'allocation pour la diversité, attribuée sous conditions (arrêté du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique du 5 juillet 2007). Le dossier sera mis à disposition à l'entrée en CPI. La liste des documents nécessaires pour compléter le dossier d'allocation pour la diversité sera transmise aux élèves admis en même temps que leur convocation.

Conditions d'inscription

Les candidats doivent remplir les conditions pour postuler à un emploi public et pour se présenter au concours externe d'éducateur¹, à savoir :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant de la Communauté européenne ;
- Jouir de leurs droits civiques ;
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire qui seraient incompatibles avec l'exercice de ces fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Être détenteur d'un diplôme de niveau III (BAC + 2) ou être père et mère de 3 enfants ou sportif de haut niveau.

De plus, en raison des objectifs visés par ce dispositif, il est tenu compte des critères suivants :

- Être étudiant ou demandeur d'emploi au moment de la demande d'entrée en CPI,
- Ne pas dépasser le plafond de ressource de l'année N-1 (soit 2016 sur les revenus de 2015) fixé à 33100 euros.

Les items du dossier permettent également de prendre en considération des éléments de parcours étudiés lors des commissions de sélection, tels qu'indiqués dans la circulaire en date du 19 mai 2010 relative aux classes préparatoires intégrées ainsi que la circulaire du 8 mars 2016 relative au renforcement du dispositif.

Sélection des candidats

35 places sont offertes pour l'année 2017-2018.

La sélection s'organisera en deux étapes :

- 1- l'examen des dossiers constitués par les candidats, permettant de vérifier que les conditions d'inscription sont remplies,
- 2- l'entretien d'admission permettant à un jury de professionnels de la PJJ d'apprécier la motivation du candidat et sa capacité à suivre un parcours de formation, dont une partie à Roubaix.

A l'issue des entretiens, la Directrice Générale de l'ENPJJ établira un procès-verbal d'admission constitué d'une liste principale de 35 admis ainsi qu'une liste complémentaire.

Dépôt des dossiers de candidature

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **mardi 9 mai 2017** (*cachet de la poste faisant foi*) à l'adresse indiquée sur le dossier d'inscription.

¹ Cf. Notice du concours d'éducateur PJJ -
<http://www.metiers.justice.gouv.fr/educateur-12672/>